

nice-matin

www.nicematin.com

0,95 € - Italie : 1,40 € - N° 23190

CORRECTIONNELLE

Rixe au McDo : le couple violent paie l'addition

Ils ont sans doute confondu restauration rapide et précipitation. Car ces deux-là ont mis de l'animation, lundi, au McDonald's de Carrefour TNL. Mais aussi dans le fourgon de police, puis dans le box des détenus où ils ont comparu hier, devant la 7^e chambre correctionnelle. Chahoukri et Dolorès ont été condamnés pour un déchaînement de violences et d'injures, déclenchées par un motif navrant.

Avant-hier, donc, ce jeune couple – il a 32 ans, elle 24 – attend pour passer commande au McDo. Devant eux, une cliente pas assez réactive à leurs yeux. Ils demandent à passer devant elle. « *Courtoisement* », assurent-ils. « *Sèchement* », réplique

l'intéressée. Toujours est-il que celle-ci, brusquée alors qu'elle parle à son fils, repousse Chahoukri. Et là, tout dégénère.

« *Les deux m'ont maintenant et frappée. Elle essayait de me crever l'œil. J'entendais mon fils crier et pleurer* », témoigne la victime, arcade sourcilière encore rougie. « *Je l'ai pas frappée. Ma parole d'homme!* » soutient le prévenu, pas loin de reconstituer la scène avec sa compagne dans le box.

« Le dictionnaire des insultes »

En tout cas, il aura fallu l'intervention d'un policier en civil pour séparer le trio. A leur tour, ses collègues en uniforme vont déguster. Verbalement. Sur la route de la

caserne Auvare, où il sera entendu par le Quart, Chahoukri a « *fait lecture de toutes les pages du dictionnaire des insultes* », dicit M^e Audrey Piccinato, avocat de la partie civile. Des injures qu'on aura le tact de ne pas reproduire ici, à l'exception de cette brillante illustration : « *Même si t'es un schmitt, j'te nique!* »

Violences en réunion, rébellion et outrage aux policiers, tout ceci en état de récidive légale (il a déjà été condamné huit fois) : cela commence à faire lourd pour un *burger*. Le procureur Mario Agneta se dit sidéré « *de la manière dont une situation peut déraiper pour une raison futile* ». Il requiert la peine-plancher pour Chahoukri, soit un an

ferme, et deux mois pour sa compagne, avec maintien en détention pour le couple.

« *Mettre cet animal en cage n'est pas forcément la solution!* » réplique M^e Jean-François Fouqué, dont le client sanglote dans le box. Et de prôner du sursis pour Chahoukri, face à qui la justice manque de solutions. Sa consœur, M^e Caroline Pia-tek, suggère un stage de citoyenneté pour Dolorès.

Le tribunal présidé par Christophe Tukov tranche autrement : six mois ferme pour lui, deux pour elle. Mais sans mandat de dépôt. Au grand soulagement de la défense, le couple quitte le palais de justice libre.

C. C.